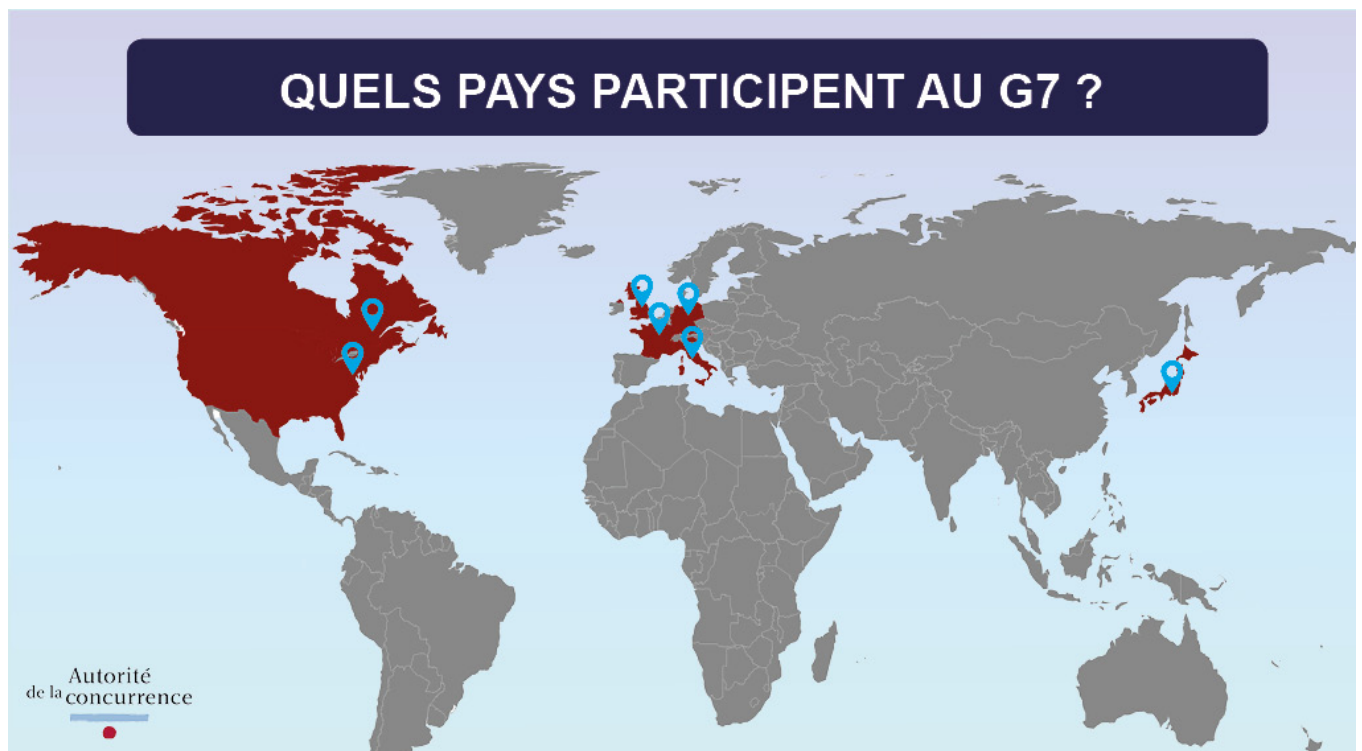


G7 : signature d'un accord commun

Publié le 18 juillet 2019

Le G7, forum de dialogue informel, se tenait le 17 et 18 juillet 2019 à Chantilly, sous la présidence de la France. Le G7 regroupe l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. L' Union européenne est également associée à ces travaux.

Quels pays participent au G7 ?



Les réunions dans le cadre du G7

LES RÉUNIONS DANS LE CADRE DU G7

Sommet annuel
des chefs d'État
et de
gouvernement

Réunions ministérielles
(finances,
numérique,
social...)

Groupes de travail
dont
«concurrence
et économie
numérique»

Groupe piloté par l'Autorité et rassemblant ses homologues du G7 ainsi que la Commission européenne.

Conclusions du groupe de travail des autorités de concurrence du G7

CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES AUTORITÉS DE CONCURRENCE DU G7 «CONCURRENCE ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE»

L'économie numérique
apportance des bénéfices pour
l'innovation et la croissance.

Le droit de la concurrence
apporte des réponses
pertinentes face aux défis du
numérique.

Une coopération internationale
renforcée entre autorités de
concurrence est **indispensable**
face à la mondialisation des
enjeux de l'économie numérique.

Les autorités de concurrence
plaident pour **une évaluation**
renforcée de l'impact
concurrentiel des politiques
publiques et des législations.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

G7/Accord commun "droit de la concurrence et économie numérique"

[Lire le communiqué](#)